



SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 291
2. Elections 293
 - 2.1 Election d'un membre à la commission de gestion 293
 - 2.2 Election d'un membre suppléant à la commission de gestion 297
3. Demande de crédit complémentaire pour l'acquisition d'un radar 298
4. Développement du postulat de M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'instauration d'un système de vaisselle consignée ou compostable lors de manifestations à Monthey 304
5. Réponses aux questions suivantes 305
 - 5.1 Questions de M. Alphonse Alonso portant sur Chablais Agglo 305
 - 5.2 Comptes 2013 : question de Mme Anne-Laurence Franz portant sur le détail des tâches réalisées par les adjoints de Direction des écoles au cours de l'année 2013 311
 - 5.3 Comptes 2013 : question de Mme Florence Baillif Métrailler portant sur l'augmentation des frais de transport pour les écoles enfantines et primaires (compte 210.318.13) 316
6. Divers 318



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En cette date du 22 septembre 2014, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la neuvième séance du Conseil général de la législature, dans ce magnifique Pavillon des Mangettes.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- de M. Khaled Hachem, responsable de la salle ;
- des Représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 22 août 2014, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Une fois n'est pas coutume, nous avons choisi d'organiser une séance extra-muros pour délaissier le temps d'une soirée notre traditionnelle salle de la Gare et venir inaugurer cette construction qui fut le fruit d'une longue bataille au sein de notre Législatif montheysan. Voici déjà une quinzaine d'années qu'un postulat avait été déposé pour demander la construction d'un couvert. Après plusieurs rebondissements, la demande de crédit d'investissement avait été accordée par le Conseil général le 8 octobre 2012 après un débat animé et sur un résultat extrêmement serré : 26 oui, 22 non et 5 bulletins blancs. Aujourd'hui, c'est avec fierté que nous pouvons constater que moins de 2 ans après l'octroi du crédit, les Montheysans peuvent bénéficier de cette infrastructure voulue par la majorité du Conseil général de la précédente législature. Je remercie la Municipalité d'avoir accédé à notre proposition d'organiser le Conseil général de ce soir ici et je profite d'ores et déjà d'inviter tous les élus, ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle, à partager un verre en l'honneur de ce nouveau pavillon des Mangettes lors de l'apéritif dînatoire qui se tiendra au terme de cette séance.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau aimerait saluer la présence de M. Jean-Jacques Nkosi, qui participe à sa première séance de la législature. Déjà élu en remplacement de Mme Anca Favre lors de la séance du 16 juin dernier, il s'était excusé. Nous profitons M. Nkosi pour vous réitérer nos souhaits de bienvenue.

Je passe maintenant la parole à notre Secrétaire pour l'appel nominatif.

Présents : 54 Conseillers généraux

Absents : Alexandre Aviolat, Claude Berger, Lou-Janvier Delacoste, Gabriel Fabris, Sarah Rivoire et Yasmine Vallat.



Il y a 6 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 54. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Voici quelques communications du Bureau :

- Nous avons reçu la démission de M. Daniel Bernasconi de la commission de Gestion le 16 juin dernier. M. Alexandre Aviolat démissionne de son poste de suppléant à la commission de Gestion, selon une lettre reçue par courrier recommandé et datée du 1^{er} juillet 2014.
- Le Bureau s'est penché sur la proposition d'Anne-Laurence Franz demandant une nouvelle répartition des postes au sein de la commission de Gestion, lors de la séance du Conseil général du 16 juin dernier.

Après analyse de la situation, le Bureau aimerait rappeler :

1. Que l'article 87 de la loi sur les communes stipule que les membres des autorités d'une collectivité de droit public et de leurs commissions sont tenus d'accomplir consciencieusement les devoirs de leurs charges.
2. Les propos du Chef de service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais, M. Maurice Chevrier, parus dans la presse cantonale le 25 juillet dernier et que je cite : « la possibilité de démissionner n'équivaut pas à une non-obligation de siéger ».
3. L'article 46, alinéa 1 de la loi sur les communes faisant état d'une représentation équitable des forces politiques au sein des commissions.
4. L'article 15 de notre Règlement du Conseil général stipulant clairement que la représentation proportionnelle des forces politiques est assurée dans chaque commission selon la loi du 13 mai 2004 sur les droits politiques.

Partant de ces éléments, le Bureau estime que ces sièges à la commission de Gestion appartiennent à l'Entente, quelle que soit la volonté de leurs élus d'y siéger.

- Finalement, le Bureau tient à remercier la Municipalité pour le cadeau offert à tous les Conseillers généraux, cette magnifique carafe d'eau à l'effigie de notre commune.

Chers collègues, souhaitez-vous prendre la parole ? Oui, Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR félicite le Bureau du Conseil général pour son excellente initiative. En effet, c'est avec grand plaisir que nous découvrons en primeur ce nouveau couvert, pardon, ce nouveau Pavillon des Mangettes, qui nous espérons, saura compléter efficacement l'offre actuelle de nos différentes infrastructures communales.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014. Le Bureau a reçu une demande de modification de la part de M. Nicolas Défago. Page 245, il s'agit d'enlever le « bien que » écrit à double à la ligne 12 de son intervention. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou demandes de modifications ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Des abstentions ? Non plus.

Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 est donc accepté à l'unanimité.

Je remercie notre Secrétaire Laetitia Besse pour son excellent travail. Ce procès-verbal ainsi que les différents rapports seront publiés comme d'habitude sur le site Internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

2. Elections

2.1 Election d'un membre à la commission de gestion

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Suite à la démission de M. Daniel Bernasconi de son poste de membre de la commission de Gestion, nous devons élire un membre de l'Entente à la commission de Gestion. Monsieur le Chef de groupe de l'Entente, vous avez la parole.

Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
En préambule du point 2 de ce soir, nous tenons à vous faire part de notre décision relative à une éventuelle élection de nouveaux membres de l'Entente à la Cogest. Ainsi dans cette optique, l'énoncé de notre déclaration officielle est le suivant. Dans le même esprit que celui de nos deux collègues démissionnaires, Messieurs Daniel Bernasconi et Alexandre Aviolat, le groupe de l'Entente du Conseil général confirme par la présente et de manière unanime, qu'aucun de ses membres n'acceptera une élection de remplacement à la commission de Gestion. Il considère dès lors sans objet toute tentative du Législatif consistant à faire pression sur l'un ou l'autre de ses élus pour assumer une quelconque fonction au sein de ladite commission. Notre décision entraîne simplement une situation de vacances qui ne comporte aucun caractère exceptionnel. En effet, il nous suffit de faire référence à la jurisprudence du PLR Tornare, appliquée entre 1999 et 2000, sans la moindre critique à votre égard Monsieur Tornare. Durant près de 2 ans, le Conseil municipal avait alors siégé avec un membre en moins, et personne ne s'en offusquait. Le groupe de l'Entente regrette d'avoir été amené à se désolidariser de la Cogest, suite aux déclarations fausses et diffamatoires de cette dernière à l'égard d'un de nos Conseillers municipaux. Il tient enfin à préciser qu'indépendamment de cette présente décision, il ne manquera pas de rester attentif à la gestion financière de notre commune et fera connaître ses propres analyses à l'occasion des séances plénières de notre Conseil. Voilà. Merci pour votre attention.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Comme il n'y a pas de candidat officiel, que ce point figure à l'ordre du jour et que la Commission de Gestion doit comporter 7 membres comme le prévoit le Règlement, nous allons tout de même procéder à l'élection au scrutin secret. Oui, Monsieur Sylvain Défago.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Tout simplement, très brièvement, juste pour dire qu'on déplore vraiment sincèrement cette situation et qu'on a un petit peu de la peine à la comprendre. Je crois que cela a bien été dit par le Bureau, l'Entente a le droit de siéger et même plus que le droit, a l'obligation de siéger dans cette commission. Dès lors, si vous nous présentez un candidat, nous le soutiendrons bien naturellement.

Juste pour revenir sur cette situation, puisque vous avez parlé que vous êtes partis en fait de ce rapport de la commission de Gestion de l'année dernière. Je constate tout simplement que ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la commission de Gestion, à l'unanimité, pas à l'unanimité moins un membre de tous les membres présents, mais tous les membres de la commission de Gestion, y compris votre membre, ont accepté ce rapport et ça je pense ça devait être souligné ce soir.

Un aspect qui me dérange aussi un petit peu, c'est finalement le mélange total entre Législatif et Exécutif. Je ne suis pas le plus ancien des Conseillers généraux ici ce soir, mais je crois que s'il y a quelque chose qui fait partie et que j'ai souvent entendu de la part de mon groupement, c'est vraiment d'avoir un Conseil général fort et d'avoir une stricte séparation entre l'Exécutif et le Législatif. Et là finalement on mélange un petit peu, pour siéger dans une commission, on soutient un Conseiller municipal.

Et vraiment juste pour terminer, je pense que c'est aussi un point très important, la commission de Gestion c'est quand même une des commissions les plus importantes et les plus intéressantes du Conseil général. Il y a vraiment beaucoup de sujets qui y sont traités, on a vraiment une vision globale du fonctionnement de la commune, ce qui est très intéressant. Donc, je n'arrive pas trop à comprendre qu'on ne veuille pas siéger dans cette commission. Est-ce que vraiment vous avez envie de vous engager dans la politique locale? Finalement, il y a quand même des gens qui vous ont élu. Je pense qu'ils attendent quand même un engagement de votre part.

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Sylvain Défago. Oui, Monsieur Bernasconi, je vous passe la parole.

Intervention de M. Daniel Bernasconi (EPM)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Conseillers municipaux, Montheysans, Montheysannes, Conseillers généraux, bonsoir.

J'aimerais tout de suite prendre la parole et improviser là par rapport à ce qui se passe. Donc je suis moi-même le sujet principal des discordes, parce que j'ai démissionné d'une commission. Je vous remercie déjà d'avoir voté et de m'avoir élu au sein de cette commission, qui est pour moi la plus importante. J'ai pu faire quelques expériences en plus, apprendre des plus anciens, qui faisaient déjà partie des commissions, de la commission de Gestion notamment. Et puis ben j'ai appris



que ça m'a déçu. Si on revient sur le sujet Multone, je ne démissionne pas pour soutenir mon Conseiller municipal. Je reviens juste sur le fait qu'à l'unanimité. Maintenant je vous regarde tous dans les yeux, à la commission de Gestion, simplement j'avais abandonné, tout simplement parce que vos vieilles guéguerres ne m'importent pas et j'ai laissé ma voix en fait pour faire l'unanimité, une deuxième fois. La première fois, je voulais simplement m'abstenir et Monsieur le Président de la commission de Gestion a dit, mot pour mot : « tu as été élu, tu ne peux pas t'abstenir de vote, tu dois voter », et c'est pour ça qu'on est tombés sur l'unanimité, franchement j'ai laissé ma voix tout simplement. Alors maintenant, sincèrement, pour moi cette commission de Gestion comme ça je ne continue pas, c'est pour ça qu'en fait j'ai donné ma démission, qui est plutôt un ordre de vacances, parce que je ne siégerai plus en fait dans une commission, où on me ment et où en fait je me rends compte qu'à part d'attaquer Guy Rouiller et Monsieur Multone, il n'y a pas grand-chose qui se passe. Ce qui est quand même bizarre, c'est que maintenant que je n'y suis plus, dans le dernier rapport, vous n'êtes pas tombés d'accord sur un sujet. Donc si l'Entente doit faire tampon pour que vous soyez tous d'accord contre l'Entente, moi je ne continue pas comme ça. Voilà, je crois avoir tout dit. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Bernasconi. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous souhaitez réagir.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de gestion

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Je ne peux que devoir réagir à cette déclaration de Monsieur Bernasconi. D'abord, toutes les décisions de la commission de Gestion sont prises après avoir donné la parole à chaque membre. On débat et si vraiment c'est nécessaire, il y a vote. Donc il y a toujours la possibilité de donner son avis Et selon tous les rapports, cela a été mentionné avant, donc tous les rapports de l'année passée ont été soutenus par Monsieur Bernasconi et notamment, le rapport par rapport au dossier Multone, le dossier de la SATOM excusez-moi. Donc il a voté, il a donné son avis, il ne peut pas revenir par après et puis dire que c'est moi qui ai dit qu'il fallait voter noir ou blanc. Il a voté, point final. Souvent, dans les séances de commission, puisqu'il en parle Monsieur Bernasconi, effectivement, il a toujours mentionné qu'il était nouveau et puis que ma fois il apprenait. Ben oui, il apprend. Mais seulement il a été élu à la commission de Gestion, qui est la commission la plus importante du Conseil général, donc c'est son devoir de donner son avis, sinon la commission ne peut pas se déterminer sur un sujet clé. Ensuite, le dossier SATOM, c'est un élément parmi tous ceux que l'on traite, parmi l'immensité des 100 millions du budget ou des comptes de la commune. Donc il y a pas besoin de se fixer là-dessus, si c'était juste ça le problème, il fallait le dire tout de suite. Très bien. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Oui, Monsieur Raboud.



Intervention de M. Damien Raboud (EPM)

Oui, merci de me redonner la parole. J'aimerais juste dire à titre personnel que beaucoup sont ceux ici qui parlent de respect des institutions. Mais, finalement qu'est-ce que sont les institutions sans les hommes qui sont derrière? Et j'aimerais dire qu'il faudrait déjà respecter les hommes qui sont derrière les institutions, avant de faire tout un pataquès concernant les institutions et le côté procédurier. Il y a quelque chose qui a été fait qui est tout bonnement dégueulasse je trouve, ce qui a été fait avec Christian Multone concernant l'affaire de la SATOM. Mais tout le monde est d'accord pour dire que voilà on parle des comptes 2013. Oui, dans les comptes 2013, on va chercher des affaires de 2010, on réchauffe des vieux plats, c'est un petit peu n'importe quoi. Et là je m'exprime à titre personnel. Et justement, les institutions on les respecte et c'est pour ça qu'on a décidé de ne plus siéger. Mais c'est pas vraiment des démissions qu'on met en avant, c'est plus le côté vacances en fait. Encore une fois, on ne démissionne pas vraiment, donc à partir de là, vu qu'on est en vacances de la commission de Gestion, on estime qu'il n'y a pas à revoter là-dessus. Et je crois qu'en fait on va quitter la salle, si vous décidez de jouer cette mascarade, de vote, de revote. Comme Monsieur le Président le disait tout à l'heure, on va devoir continuer comme ça ad aeternam et ce n'est pas le but non plus. Voilà, le respect qu'on a pour les institutions, c'est ça. Voilà, si vous procédez au vote, ce sera sans nous et on quittera la salle. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Chef de groupe. Etant donné, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, que ce point est à l'ordre du jour, qu'une commission de Gestion doit être composée de 7 membres, et qu'un des sièges appartient à l'Entente pour Monthey, je dois aussi appliquer le Règlement du Conseil général. Donc nous allons procéder à ce vote ce soir. Oui, dernière intervention avant que l'on procède au vote. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Mesdames et Messieurs bonsoir,

J'aimerais juste dire quelques mots, pour mettre les choses au clair. Si nous pouvons comprendre qu'un membre de l'Entente démissionne d'une commission, c'est son droit, on le respecte. Là, on a beaucoup plus de peine à comprendre que l'ensemble des Conseillers généraux refuse de siéger dans une commission. Il est normal qu'on parle d'arnaque politique. Alors d'abord quand on annonce une démission par voie de presse, avant d'en informer le Bureau du Conseil général, je ne sais pas comment définir cette stratégie. Ensuite, quand vous attaquez notre Municipal Tornare, en disant qu'il a déjà effectué une vacance dans les années 90, il me semble que vous avez la mémoire courte, puisque votre Municipal Multone a aussi effectué une espèce de Club Med, pendant à peu près 18 mois, en prenant la tête d'un service, en abandonnant etc, mais ce n'est pas là le sujet de mon propos. Mon propos est le suivant, que vous démissionniez vous en avez le droit, chers collègues. Que votre force refuse de siéger dans une commission est tout simplement inadmissible. Osez dire, osez publier et si vous ne le faites pas je demande à la presse ici présente de le faire à votre place, osez dire aux Montheyens qu'il faut voter pour vous, de telle sorte que vous ne les représentiez pas. Osez dire aux gens qui vous ont fait confiance, « continuez à nous apporter votre soutien et vos voix, de toute façon de nous, vous n'aurez plus rien, puisqu'on ne siègera pas ». Soyez honnêtes avec vous-mêmes, vous avez accepté un rôle, vous avez accepté une élection. Si l'un ou l'autre veut démissionner, c'est son droit,



nous le respectons. En tant que groupe, assumez vos responsabilités. C'est simplement une question de démocratie, c'est le jeu des institutions. Et par votre chantage, puisque vous nous dites que vous voulez quitter la salle et bien Messieurs, faites-le, quittez la salle et dites devant la caméra : « nous quittons la salle, parce que vous avez voté pour nous et nous ne vous soutenons pas, nous ne remplissons pas la mission qui est la nôtre, qui est celle de vous représenter en plénum ».

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso.

Comme je vous ai dit tout à l'heure, nous allons maintenant procéder au vote. Je vais demander aux scrutatrices de distribuer un bulletin à tous les Conseillers généraux présents à leur table. Petite précision, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, on vote bien pour le titulaire de la commission de Gestion, on a une autre élection après pour le membre suppléant.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous allons passer à la proclamation des résultats.

Vote

Membres présents	54
Bulletins délivrés	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	12
Bulletins valables	33
Majorité absolue	17

Est élu à la commission de Gestion M. Ribeiro avec 19 voix.

Nous le félicitons pour son élection et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

2.2 Election d'un membre suppléant à la commission de gestion

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Suite à la démission de Monsieur Alexandre Aviolat de son poste de membre suppléant, nous devons élire un membre de l'Entente comme suppléant à la commission de Gestion. Il n'y a plus de Chef de groupe pour présenter d'éventuelles candidatures, nous allons donc de nouveau procéder à l'élection au scrutin secret. Je demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins aux membres présents. Merci.

Proclamation des résultats.



Vote

Membres présents	46
Bulletins délivrés	46
Bulletins rentrés	46
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	12
Bulletins valables	34
Majorité absolue	18

Est élu membre suppléant de la commission de Gestion, M. Nkosi avec 21 voix.

Nous passons maintenant au point

3. Demande de crédit complémentaire pour l'acquisition d'un radar

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal daté du 22 août 2014, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Madame et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Oui, Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Digne d'une vraie série à suspense, nous voici consultés ce soir pour la troisième fois sur cette demande de crédit destinée à l'achat d'un radar pour la police municipale. Merci Monsieur Rouiller de nous fournir enfin un message clair concernant les aspects techniques et organisationnels pour l'exploitation de ce radar.

Prévention ou répression ? Est-ce bien le rôle de la police communale de gérer cette nouvelle mission ? En 2013, le radar a été posé 25 fois par la police cantonale. En cas d'acquisition du nouveau radar, 50 contrôles seraient effectués par année. Cela nous garantira-t-il de sanctionner les chauffards inconscients ou au contraire cela se traduira-t-il par une nouvelle mesure contraignante pour une grande majorité des contribuables montheyens ? En cas de refus, que se passerait-il si l'une de nos chères têtes blondes venait à être accidentée gravement, voire mortellement ? L'acquisition d'un radar pourrait donc être un mal nécessaire et dissuasif.

Conformément à la convention, la commune de Collombey-Muraz financera le tiers de l'investissement, soit 11'600 francs. Qu'en sera-t-il de la participation par la commune de Massongex et Vérossaz ? A l'instar de la Cogest, que nous remercions pour son rapport, nous prenons acte que le radar n'engendrera pas de poste de travail supplémentaire pour cette année, ni pour les années futures.

La majorité du groupe PLR soutiendra cette demande de crédit complémentaire de 35'000 francs destinés à l'acquisition d'un appareil de type pistolet laser avec flash. Nous acceptons l'entrée en matière. Merci de votre attention.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Monsieur Sylvain Défago, vous avez la parole.

Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Comme vous pouvez vous en douter, le débat a été très engagé au sein de notre groupe, afin de savoir si notre commune devait se pourvoir d'un radar et nous sommes très partagés sur ce sujet.

Les éléments contre tout d'abord. Il faut noter que les critiques techniques qui avaient fait que le Conseil général avait refusé ce radar une deuxième fois, ont été corrigées. Le radar peut être utilisé par tous les temps, de jour comme de nuit. L'investissement en lui-même, avec la participation de Collombey-Muraz, n'est pas excessif. Il est vrai que l'on parle rarement de problèmes de retour sur investissement avec l'acquisition d'un radar. Deux points essentiels en faveur du radar également. Le premier, il s'agit du travail administratif qui peut être absorbé avec l'effectif actuel de la police municipale. Et ça c'est extrêmement important, car il n'aurait pas fallu qu'il y ait d'engagement de poste supplémentaire, de frais qui soient liés avec l'acquisition de ce radar. Donc là on compte effectivement sur la Municipalité et plus particulièrement sur Monsieur Rouiller pour tenir ses engagements et nous serons vraiment attentifs aussi que l'année prochaine par exemple, on ne vienne pas avec une augmentation de poste supplémentaire. Et comme l'a rappelé Monsieur Défago du PLR, l'acquisition d'un radar finalement, ben c'est vraiment pour lutter contre les excès de vitesse qui pourraient provoquer des accidents. Je ne vais pas revenir sur les chiffres qui ont été mis, soit dans le rapport de la commission de Gestion, soit dans le Message du Conseil municipal, mais c'est vrai qu'il y a vraiment des gros excès, à des heures de la journée où il y a beaucoup de monde. Effectivement, aujourd'hui, il y a un peu un système en fait d'impunité pour ces gens-là.

Maintenant, je vais me faire un petit peu l'avocat de ceux qui sont contre l'acquisition de ce radar. Effectivement parce que, si on se rejoint tous, les partisans et les opposants, sur le fait qu'il faut lutter contre les grands excès de vitesse, finalement aujourd'hui on peut se poser la question si on ne va pas punir une grande majorité de la population, pour finalement attraper des personnes qui, de toutes manières, ne respectent pas ces limitations, qui à moins j'imagine de retirer leur véhicule, on ne peut pas faire grand-chose contre ces gens-là. Comme l'a rappelé Monsieur Défago, le rôle de la police municipale, c'est de faire un travail de proximité. Et effectivement, dans l'avenir, si on fait l'acquisition d'un radar, ça sera une mission qu'elle fait actuellement pour autre chose qu'elle pourrait faire, qu'elle ne pourra plus faire. Donc, un élément aussi par rapport au Message du Conseil municipal, par rapport au point 7, où on nous dit finalement rien que de dire qu'on détient le radar, ça aura déjà un effet. Ça c'est vraiment je pense un argument qui ne tient pas du tout la route, qu'il faudrait éviter de mettre dans un rapport. Peut-être ça marche un ou deux jours, mais finalement dire, on fait l'acquisition d'un radar pour ne pas s'en servir, je ne vois pas trop l'utilité non plus. Voilà. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. Madame Franz, pour la Gauche plurielle.



Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Bonsoir. Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe Gauche plurielle a étudié avec attention et facilité le Message du Conseil municipal pour cette demande de crédit complémentaire pour l'acquisition d'un radar laser avec flash. Notre groupe a été surpris de lire dans le rapport de la Cogest, que nous remercions au passage pour son travail, que le radar est considéré comme une mesure contraignante, insupportable pour la grande majorité des Montheyens. Le principe même du radar est d'assurer que les limitations de vitesse fixées par la loi soient respectées. Alors, si nous refusons le radar pour le motif invoqué dans le rapport, cela revient à dire que les lois ne sont pas faites pour être respectées de façon identique par tous. De plus, refuser le radar au motif qu'il n'aurait pas d'effet préventif, n'est pas acceptable. En effet, si en posant un radar, la vitesse moyenne qui pourrait être mesurée dans certaines rues de Monthey est abaissée, n'est-ce pas là de la prévention ? Et si des accidents peuvent être évités, ce n'est toujours pas de la prévention ? Selon la conclusion d'un article paru dans la Revue médicale suisse et tiré d'une étude systématique qui s'est intéressée à l'utilité du radar, il est écrit, je cite : « malgré les limitations méthodologiques, toutes les études indiquent l'effet favorable de l'implantation d'un radar, pour réduire le nombre de blessés et de morts sur les routes ». Finalement, si comme nous venons de le démontrer, nous sommes d'avis, à l'instar de la commission de Gestion, que l'acquisition d'un radar ne doit pas être motivée par l'augmentation des rentrées financières, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que cela permette d'augmenter le budget de la police pour la prévention. Notre groupe accepte l'entrée en matière. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Madame Franz. Monsieur le Président de la commission de Gestion, vous avez la parole.

Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La commission de gestion a traité cet objet en une seule séance, le 25 août. Elle a reçu Monsieur le Municipal Rouiller, qui a défendu cette demande de crédit. Elle a étudié la demande de crédit sous 4 aspects. La sécurité tout d'abord. Monsieur Rouiller est arrivé avec le courrier de la commune. On n'avait pas toutes les statistiques par rapport aux infractions du code de la route, mais par après nous avons reçu ces informations et il est clair que là il y a un certain nombre d'infractions qui sont intolérables, qui doivent être contrôlées. Ensuite, elle s'est posé la question de la corrélation de la vitesse excessive par rapport aux accidents. Nous avons aussi reçu quelques jours plus tard les statistiques de la police cantonale pour 2013 : il y a eu 11 accidents dus à la vitesse à Monthey, heureusement 0 mort, mais tout de même 6 blessés. Ensuite, l'aspect législatif. C'est la police cantonale valaisanne qui a la compétence de faire les mesures avec le radar, cependant elle a délégué cette compétence à la police municipale, pour pouvoir faire les contrôles. Ensuite, Monsieur le Municipal a aussi mentionné la convention qui a été passée avec Collombey-Muraz, qui indique expressément de prévoir l'utilisation d'un radar répressif pour les contrôles sur la route et qui notamment, prend en charge les coûts à hauteur de 1/3. Ensuite, l'aspect



technique n'a pas posé de problème particulier, si ce n'est un tout petit bémol : ce radar ne permettra pas de faire de mesures sans un éclairage minimal sur la voie publique. L'exploitation, quant à elle, elle ne nécessitera pas l'engagement d'un fonctionnaire supplémentaire, car le système qui sera acquis est composé d'un software qui permettra le traitement des données et aussi d'émettre les factures, enfin les amendes. Et ce fonctionnaire travaillera pendant les heures creuses. Donc la commission de Gestion, après une vive discussion, vous recommande l'achat de ce radar, à la majorité de ses membres. Merci pour votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président de la commission de Gestion. Avant de passer au vote sur l'entrée en matière, je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Municipal Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui Monsieur le Président, Mesdames Messieurs,

Je vous remercie d'entrer en matière sur cet objet. Peut-être quelques informations concernant les remarques et les questions qui peuvent encore vous interpeler. Monsieur Défago Nicolas, vous parlez d'avoir un rapport enfin circonstancié, sachez que les problèmes qu'il y a eu au niveau de la présentation de cet appareillage, c'est qu'il y a eu une évolution. Donc la dernière fois, quand je vous l'ai présenté, cet appareil venait de sortir, ce qui fait que vous étiez libres de croire ou de ne pas croire ce que je vous avais raconté.

Maintenant, pour M. Défago du PDC, c'est clair, il y a des solutions comme vous préconisez, en l'occurrence de brider les voitures. Mais je pense que le point que vous avez relevé, le point 7, dans les recommandations, c'est en l'occurrence le point 6, « le simple fait de détenir un système de contrôle radar répressif et d'en faire état dans la presse serait déjà une mesure préventive simple et efficace signifiant aux usagers que désormais ils prennent le risque d'être contrôlés, circulant à trop vive allure ». Pour vous ça ne vaut rien du tout, mais je peux vous dire qu'à partir du moment où un certain nombre d'usagers utilisant la chaussée avec des abus tels qu'on le remarque, je pense que ça va aller assez rapidement, avant que tout le monde prenne conscience qu'à Monthey on a un radar, qu'on peut l'utiliser et simplement c'est un réflexe, les gens vont respecter les limitations. Parce qu'il faut quand même savoir que c'est pas uniquement de se faire réprimander, c'est un retrait de permis. Un retrait de permis, ben pour une personne qui travaille, vous pouvez vous imaginer ce que ça implique, au niveau de la personne elle-même, au niveau du risque de perdre un emploi et également le coût que ça implique, un retrait de permis, ça peut coûter entre 3'000 et 5'000 francs, je pense que c'est largement dissuasif. Alors pour moi, comme je suis pas beaucoup différent de vous, de la police, j'en ai besoin le jour où c'est vraiment personnellement que j'estime avoir besoin de la police et puis que je l'appelle, autrement je pense que c'est un mal nécessaire. Simplement, je suis pas le dernier à devoir réprimander non plus. Le radar, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un mal nécessaire, de façon que les gens se respectent entre eux. Des demandes de limitations à 30 km/h à travers la ville de Monthey, on en a tous les mois, dans tous les quartiers, où les gens demandent qu'on mette des restrictions sur la vitesse de parcours.



Maintenant pour Madame Franz, je vous remercie d'avoir compris le bienfondé de l'achat de ce radar, de penser à toute la population montheyenne, qui est exposée à tous ces risques de se faire renverser.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur Fracheboud, il n'y a pas eu de morts, malgré que c'était presque un argument que vous auriez voulu avoir pour pouvoir acheter un radar, mais des blessés, quand même 4-5 blessés dans l'année, ce n'est pas insignifiant et puis c'est d'autant plus grave pour ceux qui se font renverser.

Pour la petite histoire, la semaine passée, on a fait des contrôles encore de vitesse, sur l'Avenue de l'Europe, entre l'Avenue de l'Industrie et l'Avenue de la Plantaud, c'est pas un grand bout, entre les deux ronds-points, vitesse de pointe : 116 km/h. Alors peut-être que quand on en pince un ou 2 à cette vitesse-là, 1 ils n'ont plus de permis et puis 2 ça se dit très très rapidement à Monthey. C'est essentiellement ce que j'attends. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière? Des abstentions ?

Je considère donc que cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui, Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, J'aimerais ici publiquement remercier Monsieur Rouiller, qui contrairement aux autres membres de son groupe, est resté dans la salle, pour faire ce pourquoi il a été élu. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Plus sérieusement, deux questions pour Monsieur Rouiller. Conformément à la convention, la commune de Collombey-Muraz financera, comme on l'a compris, le tiers de l'investissement. Y aura-t-il une participation financière par la commune de Massongex et Vérossaz ? Et si oui, combien ? Et ma deuxième question, le produit des amendes concernant le radar sera-t-il redistribué aux communes liées par la convention selon le lieu géographique du contrôle ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Défago. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Monsieur le Municipal.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui, alors pour ce qui concerne les communes de Massongex et Vérossaz, nous n'avons pas eu de réflexion à ce sujet. On peut imaginer que s'il devait y avoir cette discussion, elle serait au prorata de la population, comme ça se fait pour Collombey. Et puis, la deuxième question, c'était la rétrocession sur les amendes, c'est-à-dire que pour Collombey, comme pour les autres prestations, c'est au



prorata de ce qui est encaissé sur leur territoire. Mais pour les prestations, le but est de généraliser, sans vouloir extrapoler sur une fusion ou bien une collaboration généralisée, au niveau de la sécurité avec Collombey-Muraz, on peut imaginer qu'un gentleman agreement peut exister à ce niveau-là.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Monsieur Nicolas Défago.

Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)

Je ne connais pas la teneur exacte de la convention qui nous lie avec nos trois communes partenaires, mais concernant ce radar, vous n'avez pas directement répondu à la question. Massongex et Vérossaz, est-ce qu'il y aura des contrôles sur leur territoire ou pas?

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

En principe, c'est une demande de Collombey et de Monthey. Il peut y avoir, mais c'est à titre vraiment exceptionnel, puisqu'on admet que malgré tout la police cantonale fait ce travail-là. A ce jour, on n'a pas de demandes, ni de Massongex, ni de Vérossaz. On a des contrats qui sont spécifiques liés à la constitution de la Municipalité, soit de Vérossaz, soit de Massongex. Le cas échéant, on peut tout à fait l'imaginer. Actuellement, Massongex et Vérossaz paient un forfait pour un certain nombre de prestations.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de 35'000 francs destiné à l'acquisition d'un appareil de pistolet laser TruCAM avec flash, dans le but de procéder à des contrôles radar sur le territoire communal, je vous demande de vous lever. Merci.

Si vous la refusez, je vous demande de vous lever. Merci.

Abstentions ? Merci.

La demande de crédit est donc acceptée par 34 oui et 10 non.

Nous passons au point...

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Excusez-moi, j'ai failli tomber de ma chaise...

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Voilà, merci. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour... Oui, Monsieur Rouiller, vous voulez prendre la parole.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Monsieur le Président, si vous permettez, je voulais juste remercier les personnes qui m'ont soutenu dans cette proposition. Je remercie également Monsieur Alonso qui m'a remercié d'être resté. Je le remercie d'avoir soutenu une proposition d'un Municipal de l'Entente. Et tout particulièrement je salue le travail certainement



assez complexe des Chefs de groupe, qui ont argumenté pour et qui ont malgré eux voté d'après leurs convictions. Et ma collègue évidemment Mme Rithner, qui est restée avec moi.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Nous passons au point

4. Développement du postulat de M. Fabrice Caillet-Bois portant sur l'instauration d'un système de vaisselle consignée ou compostable lors de manifestations à Monthey

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 16 juin 2014. Comme le signataire était excusé, il avait été déposé en séance par Mme Carla Gex. Nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Caillet-Bois va développer son postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre Règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. Monsieur le Conseiller général Caillet-Bois, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Fabrice Caillet-bois (GP)

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,
Que ce soit lors du Marché de Noël, de la Fête du 31, ou encore durant le Carnaval, notre groupe, ainsi que tous les citoyens, ont pu constater qu'il n'existait pas de système de vaisselle consignée et réutilisable. Ainsi, lors de chaque manifestation d'envergure effectuée à Monthey, un nombre significatif de verres, assiettes et couverts en plastique ou en carton sont utilisés. Cet emploi récurrent et massif de couverts à usage unique occasionne pour la commune non seulement des tonnes de déchets qu'il faut par la suite ramasser et traiter, mais présente également un formidable gaspillage de ressources et d'énergie. Ceci va à l'encontre d'un développement durable de notre société et de notre commune. Afin de lutter contre le gaspillage et les déchets sauvages, phénomène aussi appelé « littering » en anglais, les cantons de Fribourg, Genève et Vaud, ainsi que les villes de Lausanne Neuchâtel et Nyon, lancent en Suisse romande la plateforme www.manifestation-verte.ch, plateforme qui vise à accompagner les manifestations vers d'avantage de durabilité, au travers de la promotion de solutions simples, éprouvées et inspirées de la pratique. Ainsi, parmi ces solutions, depuis quelques années, il existe de nouveaux systèmes permettant d'utiliser de la vaisselle et des couverts adaptés aux manifestations, qui sont loués ou mis à disposition par une collectivité et ensuite lavés, puis réutilisés à nouveau. Différentes études, dont celles de l'Office fédéral de l'environnement et Swiss Olympic, montrent que la vaisselle réutilisable reste avantageuse écologiquement sur les autres procédés, particulièrement si son traitement est local. D'un point de vue économique, en dépit d'un surcoût à l'achat, partiellement compensé par une consommation de vaisselle moindre, les bénéfices sont nombreux en termes d'image, de propreté et de ramassage des déchets. Cet aspect économique, à étudier précisément, ne semble pas constituer une entrave par rapport aux avantages à en tirer. Au passage, le groupe Gauche plurielle rappelle que ce système de vaisselle consignée et réutilisable a déjà fait ses preuves depuis 2005 déjà dans le canton de Berne, lors de manifestations d'envergure telles que Paléo festival à Nyon, les 20 kilomètres à Lausanne ou



encore lors du Week-end au bord de l'eau à Sierre. Et ce système est aussi utilisé dans d'autres communes et villes suisses. De plus, il existe des partenariats possibles avec des ateliers protégés pour gérer l'approvisionnement et le nettoyage de la vaisselle consignée et réutilisable. Celui de la FOVAHM, La Fondation valaisanne en faveur du handicap mental, en est un bon exemple. On pourrait aussi citer les ateliers St-Hubert à Monthey. Ce type de partenariat constitue une option très intéressante, à la fois d'un point de vue écologique et social et s'avère aussi performant d'un point de vue économique.

Pour toutes ces raisons et afin d'améliorer notre écobilan lors de nos manifestations, le groupe Gauche plurielle demande à la Municipalité d'étudier et élaborer un système de vaisselle consignée et réutilisable à utiliser lors de manifestations et de modifier le ou les règlement(s) communaux en conséquence.

Le but de ce postulat est d'initier une transition vers une commune et une société responsable de la gestion de ses déchets. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à accepter ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Caillet-Bois. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaiterait prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. Au niveau du Conseil municipal, est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Non.

Nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce postulat ? Des abstentions ? Ce n'est pas le cas.

Le postulat de M. Caillet-Bois est donc accepté à l'unanimité.

Bien, nous passons maintenant au point

5. Réponses aux questions suivantes

5.1 Questions de M. Alphonse Alonso portant sur Chablais Agglo

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Ces questions avaient été posées lors de la séance du Conseil général du 14 avril. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Alonso,

Permettez-moi juste avant de répondre, je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer, je passe une soirée somme toute assez calme malgré l'agitation, de féliciter le Président du Conseil général et l'ensemble du Bureau d'avoir pris l'initiative de faire cette séance ici dans cette salle. Je crois que cette salle a fait couler beaucoup d'encre, beaucoup de discussions. Une chose est sûre, c'est que tout le monde la trouve magnifique, je n'ai entendu personne dire qu'elle n'était pas intégrée au lieu, qu'elle n'était pas un plus pour notre collectivité monthaysanne. Et je reste persuadé que s'il y a encore quelques critiques, notamment par rapport aux prix, par rapport aux méthodes de réservation, ces critiques s'estomperont rapidement et qu'on sera toutes et tous extrêmement fiers de ce nouveau lieu monthaysan. Et



on est d'autant plus fiers, que cette ouverture se passe en présence du Conseil général.

Venons-en à votre question, Monsieur Alonso. Il y en avait en réalité 6 liées à Chablais Agglo, bien précises, je les recite.

1. Quels sont les montants détaillés engagés depuis le début de ce projet ?
2. Quelle est la répartition des coûts entre les communes-membres de ce projet ?
3. Quel est le statut juridique du CoPil ?
4. Qu'en est-il de la gouvernance ?
5. Face à cet échec, comment le CoPil voit-il son avenir ?
6. Et enfin, quelle suite donner au projet « Chablais Agglo » ?

1) Quels sont les montants détaillés engagés depuis le début de ce projet ?

J'ai un détail, un tableau, qui précise exactement la date et les montants versés par la commune à Chablais Agglo, donc je vais peut-être tout simplement les transmettre à la Secrétaire, mais sachez qu'il y a eu depuis 2007 un montant total de 364'723 francs qui a été versé.

Pour résumer :

La commune de Monthey a versé pour le projet « Chablais Agglo » les montants suivants, soit :

Participations	Par habitant	Montants versés en CHF
30.07.2007	2.00	30'952.00
30.01.2008	1.00	15'476.00
26.11.2008	Cplt 338 habitants à 3.00	1'014.00
31.12.2008	1.00	15'814.00
07.01.2009	Cplt 177 habitants à 1.00	177.00
07.01.2009	1.00	15'814.00
07.01.2009	Cplt 177 habitants à 1.00	177.00
27.10.2010	2.00	32'874.00
13.07.2011	5.00	82'565.00
29.08.2012	3.00	50'298.00
22.05.2013	4.00	67'860.00
18.06.2014	1.00	17'234.00
Septembre 2014, à verser	2.00	34'468.00
		364'723.00



2) Quelle est la répartition des coûts entre les communes-membres de ce projet ?

La répartition des coûts entre les communes membres pour le projet « Chablais Agglo » est faite en fonction de la population, à savoir :

Année	Par habitant
2007/2008	CHF 3.00
2009	CHF 2.00
2010	CHF 2.00
2011	Aigle-Monthey CHF 5.00 Autres CHF 4.00
2012	CHF 3.00
2013	CHF 4.00
2014	CHF 3.00
2015	CHF 3.00

2015, j'y reviendrai, les communes se sont mises d'accord, pour mettre dans leur budget un montant de 3 francs par habitant, dans le but éventuel de déposer un dossier pour 2016.

A ces montants, s'ajoute une participation communale durant les années 2013 et 2014 pour l'étude des différentes variantes du tracé AOMC. Je mets ça en parallèle, puisque vous avez eu la présentation. Vous avez toutes et tous bien compris que ce projet, même s'il est la colonne vertébrale de Chablais Agglo, son financement est autre qu'il se poursuit donc. Et c'est un montant total de 65'806 francs, qu'il faut rajouter pour les différentes études, un montant de 26'500 francs en 2013, le solde ayant été versé durant l'année 2014.

En résumé :

La commune de Monthey a aussi participé financièrement à l'étude relative à la variante ferroviaire du tracé de l'AOMC. Elle a versé les montants suivants, à savoir :

Etude AOMC	CHF
10.04.2013	20'000.00
23.10.2013	6'500.00
10.01.2014	11'000.00
24.06.2014	6'000.00
04.07.2014	11'306.75
Fin 2014, à verser	11'000.00
	65'806.75

3) Quel est le statut juridique du CoPil ?

Il faut savoir que les communes qui participent au projet « Chablais Agglo » ont signé une charte d'intention pour le lancement de ce projet d'agglomération.



Cette charte fixe les éléments de base communs pour le déroulement des travaux et dont les objectifs sont de :

- Renforcer la collaboration entre les communes de l'agglomération et les synergies au niveau régional.
- Engager formellement les communes, la région et les Etats de Vaud et du Valais dans le projet d'agglomération.
- Rechercher à mettre en commun les ressources dans la conduite du projet.
- Viser la complémentarité avec les agglomérations voisines.
- Favoriser le positionnement stratégique de la région du Chablais.
- Orienter le projet d'agglomération selon les principes du développement durable.
- Définir une organisation du projet.

Donc, cette charte est le document commun qui a été signé dès son départ de la réflexion de « Chablais Agglo » entre les différentes communes et donne effectivement la ligne de conduite que se sont fixées les 6 communes qui participent à ce projet.

De plus, le 22 décembre 2011, une convention a été signée entre toujours ces 6 communes et cosignée par les cantons de Vaud et du Valais, pour déterminer le travail à effectuer par Chablais Agglo durant les prochaines années. Et cette convention est en vigueur jusqu'en 2025, sous réserve de la résiliation par une des communes.

Le but est :

- De prendre part aux instances de collaboration.
- D'adapter leurs planifications territoriales (planification directrice planifications de détail, affectation, réglementation, de façon à faciliter la mise en œuvre des objectifs du projet d'agglomération du Chablais).
- De tenir compte des objectifs du projet et de la stratégie régionale d'aménagement.
- Inscrire au budget les montants nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'agglomération.

Cette convention règle également l'organisation du groupe et le financement des travaux d'agglomération et cela jusqu'en 2025. Donc c'est vraiment la cheville ouvrière je dirais, ce Copil, formé en réalité, de 6 syndics et Présidents de communes, de 2 Conseillers d'Etat et on est accompagnés évidemment de spécialistes, pour poursuivre dans notre réflexion, et notamment que ce soit dans le cadre de l'aménagement du territoire, que ce soit dans le cadre de la mobilité sur l'ensemble du Chablais.

4) Qu'en est-il de la gouvernance ?

Le CoPil, composé de représentants des milieux politiques, notamment les chefs de département des Etats de Vaud et Valais ou les représentants désignés par eux, a les principales missions suivantes :



- Piloter politiquement le projet et valider les différentes étapes.
- Gérer l'enveloppe budgétaire.
- Attribuer les mandats et accompagner les mandataires dans l'exécution de leur mandat.
- Déterminer les besoins de communication interne et externe.
- Décider de la fréquence des séances de présentation et de validation des étapes du mandat.
- Informer régulièrement tous les partenaires de l'avancement des travaux.

Donc, le groupe de travail formé du Chef du Projet de l'Agglo et de deux représentants de chaque canton a été constitué afin de proposer différentes variantes de gouvernance intégrant des représentants des législatifs de chaque commune. Cette étude a été mise en attente jusqu'à décision du CoPil quant au dépôt ou non d'un 3ème dossier. Je vais y revenir. Vous connaissez très bien ce groupe de travail puisqu'en ce qui concerne le canton du Valais, il y a deux représentants, c'est vous-même et moi. Donc vous en tant que Président de la commission Agglo du Conseil général, vous êtes dans ce groupe de travail. C'est vrai qu'on s'est réunis à deux reprises exactement et suite à la décision négative de la Confédération, on a décidé de stopper, ça ne servait à rien de continuer les discussions, tant qu'on n'a pas pris la décision formelle de déposer un dossier de Chablais Agglo pour la troisième génération des projets.

- 1) Face à cet échec, comment le CoPil voit-il son avenir ?
- 2) Et enfin, quelle suite donner au projet « Chablais Agglo » ?

Dans son analyse de l'ensemble des dossiers de la 2ème génération, le Conseil fédéral a certes décidé d'écarter le dossier de Chablais Agglo. Néanmoins, vous l'avez vu à travers la presse, nous avons été d'une certaine manière repêchés, puisque certains investissements ont été pris en compte, et qu'une subvention de l'ordre de 2,9 millions de francs a été accordée par la Confédération. C'est un signe positif, un signe extrêmement réjouissant. Pourquoi ? Parce que ça démontre que depuis que l'on a déposé le dossier au printemps 2011, il y a eu une forte évolution de notre dossier. Certes, il ne pouvait pas être pris en compte, c'est toujours la même chose, on analyse la situation, le dossier, au moment de son dépôt. Néanmoins, l'évolution va dans le bon sens, et c'était une manière de vous montrer qu'on était sur le bon chemin et que la poursuite de ce travail dans le cadre du dépôt d'un troisième dossier dans le cadre des Agglo 3ème génération porterait ses fruits.

Il est également important de rappeler que lorsqu'on a eu cette décision, les 6 communes unanimement ont décidé de poursuivre la collaboration. On n'a encore pas déterminé sous quelle forme. Il faut savoir que l'on a une prochaine réunion le 10 octobre prochain, où les communes et les deux Conseillers d'Etat vont décider de la suite à donner à ce projet. Il faut savoir qu'on est aussi dépendants un petit peu de la Confédération, de savoir quelle décision va être prise par rapport à ces dossiers Agglo 3ème génération. Pourquoi ? Parce qu'il reste à peu près maintenant dans la caisse 250 millions à distribuer. Alors, ce n'est pas énorme 250 millions, c'est extrêmement faible, vous imaginez sur l'ensemble des Agglo de toute la Suisse. Mais donc c'est un montant largement insuffisant pour répondre à



d'éventuelles demandes dans le cadre d'une 3^{ème} génération d'agglomérations. Donc, la Confédération cherche des moyens pour obtenir des subventions complémentaires, notamment par, nous l'avons entendu dernièrement, une augmentation du prix de l'essence. Donc, il y a différentes variantes pour assurer le financement de ces agglos, mais aujourd'hui, nous n'avons encore pas de décision ferme de la Confédération quant au montant qui sera mis à disposition pour cette troisième génération. Or, si on n'a pas les montants, on a déjà les délais, puisqu'on sait que les dossiers doivent être déposés au plus tard pour mars 2016. Mars 2016, c'est demain. Certes, on a déjà passablement travaillé, mais il faut réadapter notre dossier. Il y a certaines mesures que l'on avait mises dans le dossier 2^{ème} génération qui ne sont plus à l'ordre du jour, puisque soit elles sont abandonnées, soit elles sont réalisées. Je prendrai comme exemple pour Monthey l'aménagement du centre-ville. On a commencé les travaux. Donc on sait très bien, qu'il n'y aura pas besoin de participation de la Confédération à cet investissement, puisque le chantier, l'investissement, les travaux seront réalisés avant le dépôt du dossier 3^{ème} génération. Il y a des éléments de notre dossier, qui n'étaient pas à l'ordre du jour en 2011 et qui seront intégrés dans ce nouveau projet. Néanmoins, donc le 10 octobre, on déterminera si 1 on attend une décision de la Confédération pour savoir si ce sera réellement en mars 2016 que devront être déposés l'ensemble des dossiers, ou si ce qu'on entend déjà maintenant, ce sera reporté d'une année ou 2 ans, là ça nous laissera plus de temps pour réfléchir et 2 si on prend acte que les dossiers doivent être déposés pour mars 2016, si l'ensemble des 6 communes participera à cette nouvelle aventure de la 3^{ème} génération.

En m'exprimant de cette manière à la question 5, je crois que j'ai répondu un petit peu, de manière peut-être pas suffisamment précise pour vous à la 6^{ème} question, c'est-à-dire quid de l'avenir du projet Chablais Agglo, mais à nouveau la décision sera prise le 10 octobre. Alors ce que je vous propose, c'est de reprendre la parole, on se revoit au mois de novembre, de faire un petit point dans les divers par rapport à cette séance du 10 octobre et pouvoir vous dire exactement quelle ligne a été prise par le Copil pour la suite de notre « Chablais Agglo ». Voilà, j'ai répondu dans un premier temps à vos différentes questions, je l'espère. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Vous demandez l'ouverture de la discussion générale, Monsieur Alonso ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non, ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Alonso, je vous passe la parole.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Monsieur le Président,

Ces quelques mots pour vous remercier de la clarté de vos réponses, même si elles ne sont pas complètes et que vous y reviendrez lors d'un prochain Conseil général. Je ne peux que vous encourager à poursuivre sur la voie qui a été la nôtre, car si au départ le projet a été recalé, faisant le plaisir de tous ses détracteurs, on a vu qu'en étant repêchés, le bébé et l'eau du bain n'étaient pas si mauvais que ça et on a pu quand même récolter des miettes certes, la cerise sur le gâteau certes. Maintenant, lors des prochaines échéances, essayez de nous ramener le gâteau, ce serait aussi pas mal. Je ne peux donc que vous encourager sur cette ligne vous ou les autres Présidents ou syndics qui siégez dans ce Copil. Merci.



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Je clos ce point pour passer au point

5.2 Comptes 2013 : question de Mme Anne-Laurence Franz portant sur le détail des tâches réalisées par les adjoints de Direction des écoles au cours de l'année 2013

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La Municipalité va répondre à cette question, qui a été posée lors de l'étude des comptes 2013 en séance du 16 juin dernier. Monsieur le Municipal Borgeaud, je vous cède la parole.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle

Merci. Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, Madame Franz,

C'est avec plaisir que je viens ici vous donner la réponse à votre question écrite déposée en séance du Conseil général du 16 juin 2014, concernant les détails des tâches réalisées par les adjoints des directions des écoles enfantines et primaires et du Cycle d'Orientation. Comme vous souhaitiez avoir davantage d'informations ou compléments aux réponses déjà apportées à la commission de Gestion et ce sujet étant me semble-t-il assez sensible, afin de vous donner le maximum d'informations, qui répondra je l'espère à tous vos questionnements, permettez-moi de refaire un peu l'historique avant de clarifier la situation actuelle.

Le 10 juin 2012, le Service de l'enseignement informait les communes de la mise en place d'un contrat de prestations canton-commune. Le 17 décembre de la même année, Mme Rime, alors en charge du dicastère, faisait rapport de la situation à la Municipalité et sur la base de ce rapport, en résumé, la Municipalité prend acte que des contrats devront être conclus entre l'Etat et la Commune et relève que, en ce qui concerne les directions scolaires, ou les conseils de direction, il y aura, par cette réorganisation des tâches, des incidences sur le financement des heures de direction, à savoir, subventionnement de la partie « pédagogique » et prise en charge de la partie dite « de proximité ».

Un contrat de prestations signé en avril 2013 entre le canton et chaque commune définit les missions (tâches de proximité à caractère non pédagogique) à accomplir par l'autorité communale dans le cadre des lois sur le personnel et le traitement du personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel du 14 septembre 2011 et la loi concernant la deuxième étape de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes du 15 septembre 2011. Le Département arrête les règlements, les directives et les procédures pour toutes les missions en lien avec ledit contrat. De nouvelles ordonnances décrivant le cadre légal et le contexte dans lequel évolue chaque partenaire de l'école valaisanne ont été présentées en juin 2012. De ces ordonnances découle un transfert de charges important des inspecteurs d'arrondissement vers les directeurs d'école (le suivi du personnel enseignant notamment).



Afin de pouvoir assumer les tâches pédagogiques imposées par le Département de la Formation et de la Sécurité et les tâches de proximité propres au contexte montheysan, les directions des écoles primaires et du cycle d'orientation ont nécessité chacune un accroissement du nombre d'heures pour l'ensemble des deux conseils de direction.

Cela a permis d'attribuer aux adjoints des mandats spécifiques (enseignement spécialisé, animation, formation, médiation, santé scolaire, activités « hors grille », etc.), plus-value non négligeable pour la qualité de notre école montheysanne. Les changements précités ont été validés par le Conseil Municipal au printemps 2013. Ils ont également été budgétisés pour l'année 2014.

Comme l'année scolaire ne correspond pas à l'année civile comptable, il a paru plus judicieux et cohérent de mettre en place cette nouvelle organisation dès la rentrée scolaire du mois d'août 2013.

Ce qui représente pour les comptes 2013 un dépassement des dépenses. Mais l'acceptation du budget 2014 était, à ce titre, un oui clair à cette nouvelle organisation.

Tout en respectant une autonomie communale liée aux tâches de proximité, le canton souhaite garantir la qualité de l'encadrement pédagogique à travers un axe cantonal renforcé. Cela a nécessité une clarification des rôles et des compétences entre Commune et Etat.

Deux axes prioritaires définissent le contrat de prestation liant la Commune de Monthey et le Canton du Valais :

Renforcement des tâches pédagogique (axe cantonal)

Cet axe clarifie les niveaux de compétences entre le Département, l'Inspectorat et les Directions. Il recouvre la direction pédagogique de l'école, la gestion des ressources humaines, les aspects liés à la communication ainsi que la formation personnelle. Le domaine le plus touché, par transfert de charge canton/commune, concerne la gestion des ressources humaines. En effet, l'encadrement, la formation et les entretiens avec le personnel, mandat autrefois dévolu en partie à l'inspectorat, sont désormais placés sous la responsabilité des directions d'école.

Valorisation des tâches de proximité (axe communal)

A travers une hiérarchisation «Conseil communal-Commission scolaire-Direction», cet axe clarifie les tâches de proximité, en particulier celles qui sont dévolues aux directions (les infrastructures et bâtiments, la sécurité, les restaurants scolaires, la journée scolaire, les relations avec les parents, la gestion administrative, la gestion des ressources humaines, la communication, les transports, la gestion financière, la gestion des locaux, etc). Par exemple, dans cette nouvelle répartition des tâches, la Commission de l'instruction publique ne visite plus les classes.



Conséquences organisationnelles

Le renforcement de l'axe pédagogique, dévolu prioritairement aux directeurs et subventionné, et la valorisation des tâches de proximité, non subventionnée par le Canton, ont été estimés à plus de 360% pour les deux directions.

Ces charges sont réparties sur deux directeurs à plein temps (100%) et sur deux adjoints pour les Ecoles Primaires et deux adjoints pour le Cycle d'Orientation, chacun d'eux passant de 12% à 40%.

En début de législature, il était frappant de constater le peu de temps dont disposaient les adjoints pour remplir leur mission. C'était, à mon avis, déjà trop peu. La nouvelle organisation a permis un réajustement.

En comparaison, les dotations des directions d'écoles dans les autres villes ou autres organisations scolaires correspondent à la dotation montheyenne (360% pour plus de 1900 élèves (EP+CO)).

Par exemple :

- Ecoles de Sierre : une DG à 100%, 1 adj EP à 70%, 3 adjoints CO à 70% chacun = 380% pour 1900 élèves. C'est une école qui est mieux dotée.
- Ecoles primaires de Martigny : 180% pour 1400 élèves (= EP Monthey).
- Ecoles intercommunales du Val d'Illiez : 200% pour 800 élèves (EP+CO). C'est une école qui est mieux dotée.
- Ecoles de Collombey : 240% pour 1200 élèves (EP+CO). Mieux dotées.

Même si les organisations peuvent être différentes, ces exemples démontrent que nous sommes dans les mêmes proportions.

Incidences financières

Comme annoncé à la Municipalité en décembre 2012, cela a des incidences sur le financement des heures de direction (subventionnement de la partie «pédagogique» et prise en charge de la partie dite «de proximité»).

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Canton subventionne les tâches pédagogiques des directions des Ecoles primaires de Monthey sur 170% (y compris le Centre Pédagogique Spécialisé régional) et sur 138% pour le Cycle d'Orientation.

Il faut préciser que ces taux de direction soumis au subventionnement sont donnés par le Département. Pour le CO, il y a lieu de relever que les tâches de proximité intègrent la formation professionnelle, avec plus de 650 apprentis, responsabilité qui n'est donc pas subventionnée par le Canton.

Les directions des écoles font chaque année un rapport de gestion qui se trouve dans le document des comptes que vous pouvez consulter. Pour ce qui est d'un rapport d'activité détaillé des directions, ce travail au niveau opérationnel se fait entre la direction des écoles et le municipal en charge du dicastère. Il n'est donc pas à disposition du législatif, à moins que cette assemblée le demande



formellement à tous les Chefs de Service, avec détail de toutes leurs activités annuelles.

Le rapport d'activité 2013-2014, pour le CO et pour les écoles primaires et enfantines, répertorie une centaine d'activités particulières. En lien avec les différentes préventions, le développement durable, la culture, la découverte, le théâtre, les aspects professionnels, l'apprentissage des langues, les visites, les spectacles, les expositions, etc.

Quelques exemples d'activités particulières et de missions spécifiques

- Recensement des enfants nécessitant un accompagnement particulier et des enfants en appui (programme adapté, soutien...).
- Organisation de l'étude dirigée et de l'étude surveillée et répartition des différents groupes.
- Contrôle de chaque grille hebdomadaire et respect des différentes directives cantonales (minutage de chaque branche).
- Interventions dans les classes pour des situations urgentes.
- Résolution rapide de problèmes de violence et de problèmes relationnels avec les parents.
- Évaluation régulière des besoins en appui afin de pouvoir offrir une aide adaptée à chaque classe.
- Protocoles pour enfants nécessitant des besoins de santé particuliers (épilepsie, hémiplegie, enfant oxygénodépendant...). Réseaux avec pédiatres, infirmière scolaire, parents, enseignants,...).
- Attributions des enseignants pour travaux de mémoire, enquêtes, interviews, en lien avec la HEP-VS.
- Transmission des premiers formulaires de programmes adaptés à l'inspectrice. Analyse de la situation d'élèves en difficulté scolaire et transmission des demandes.
- Mise sur pied de projet important comme le projet « Robin des Watts » avec Terre Agir, les SI et les 5P et coordination du projet avec l'ingénieur qui est intervenu dans les classes.
- État des lieux des niveaux de formations langagières.
- Collaboration avec l'APE (Association des parents d'élèves), la Police municipale et Action innocence.
- Organisation conjointe d'action de prévention au travers d'un spectacle.
- Analyse des desiderata enseignants au sujet du matériel scolaire et de l'ameublement.
- Préparation et participation aux bilans d'appui avec autorités scolaires VS.
- Séance de coordination avec le Service UBC pour planifier les déménagements, les travaux de l'été. Demande d'offres, de comparatifs, réalisation de certains achats.
- Participation aux entretiens d'embauche du personnel enseignant.
- Mise à jour des inventaires et planification des investissements.

Tâches récurrentes

- Suivi des groupes d'échanges de pratiques.



- Présence importante durant les vacances scolaires, notamment durant l'été, en lien avec les missions mentionnées ci-dessus.

Ce qui apporte les plus-values suivantes :

- Plus grande réactivité en situation d'urgences, notamment en enseignement spécialisé.
- Meilleur suivi des situations particulières.
- Possibilité d'avoir une personne référente pour le service des bâtiments ou pour la conseillère pédagogique, par exemple.
- Meilleure organisation et plus grandes diversités des activités particulières.
- Analyse des besoins en matériel de manière approfondie (comparatif des prix).
- Suivi des nouveaux groupes d'échanges de pratiques pour favoriser une plus grande collaboration.
- Meilleur suivi RH (entretiens et visites de classe).
- Etc.

Certaines de ces actions étaient déjà menées, mais de manière moins structurée, moins organisées, moins rigoureuse. Nous voulons améliorer ce fonctionnement.

Et tout ceci dans une période de grand changement avec la mise en place du Plan d'Etude Romand (PER) et de la nouvelle organisation HARMOS, qui va encore accentuer le besoin en disponibilité des directions d'écoles.

Il va sans dire, que pour des économies minimales, puisque de toute façon des tâches supplémentaires nous incombent, nous pourrions diminuer certaines prestations, supprimer les surplus, moins nécessaires, comme la fête de fin d'année, mettre moins d'énergie dans la gestion des conflits, laisser de côté certaines actions que nous pensons prioritaires. Ce n'est pas notre choix, nous voulons une école de qualité, avec des directions fortes, qui doivent répondre aux besoins des élèves et des enseignants, qui planifie, qui organise, qui anticipe.

Mais tout ceci demande organisation et disponibilité. Si nous voulons une école qui intègre, qui est cohérente, qui communique, nous devons nous donner les moyens de nos ambitions.

Sans oublier la pression toujours plus grande sur l'école par les doléances des parents et du réseau gravitant autour de celle-ci.

Il faut aussi rappeler que la direction du CO s'occupe également du Service de la Formation professionnelle, avec les bourses d'études et la Commission d'apprentissage et la direction des écoles primaires et enfantines est responsable du Centre Pédagogique Spécialisé régional (responsabilité administrative des élèves en situation de handicap de Saint-Gingolph à Vérossaz).

Nous avons mis sur pied depuis cette année une manifestation d'arrivée et de départ des personnes en formation dans la commune. Depuis deux ans, nous organisons une journée de reprise pour les enseignants, la semaine avant la rentrée scolaire.



Depuis l'année prochaine il y aura la gestion du restaurant scolaire, qui a déjà demandé beaucoup d'énergie pour sa mise place. C'est également des éléments qui demandent des heures de travail pour les directions.

Il y a la mise en place de procédure pour la gestion d'élève en situation d'urgence (crise, violence). Ces procédures, il faut les évaluer, les expliquer, les tester. C'est avec ce genre de travail, qu'une école est performante, qu'elle permet d'accompagner des jeunes qui sont dans des situations délicates, de gérer bientôt près de 2'000 enfants, qui pour la plupart se sentent bien à l'école.

Si c'est le cas, c'est parce qu'elle est bien organisée, préparée. Qu'elle a mis en place un réseau performant.

Cette nouvelle organisation de l'école montheysanne s'est faite en concertation avec tous les acteurs communaux et cantonaux, en bonne intelligence, dans le but de répondre aux exigences et de permettre un travail de qualité.

En étant convaincu, Madame Franz, comme au niveau cantonal, que vous défendez une école forte et bien organisée, je suis sûr que votre question n'était que simple curiosité et qu'il ne vous est jamais passé à l'esprit l'objectif de couper dans un budget déjà bien mis à mal par le département. Je vous remercie de votre attention et reste à votre entière disposition.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Madame Franz, vous demandez l'ouverture de la discussion générale ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non, ce n'est pas le cas. Je vous passe la parole, Madame Franz.

Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)

Monsieur Borgeaud,

Merci de vos réponses très complètes, ce qui permet de mieux comprendre cette nouvelle répartition des tâches au sein des conseils de direction. Nous avons posé cette question dans le cadre des comptes et des restrictions budgétaires cantonales. Notre inquiétude, c'est bien sûr qu'on ne veut pas attaquer ces tâches nouvelles de la direction. Ça portait vraiment sur le fait que cette nouvelle gestion de l'administration ne vienne pas se faire au détriment de l'enseignement. Et nous resterons attentifs bien sûr aux perspectives futures et j'en suis certaine que vous aussi. Merci beaucoup.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au point

5.3 Comptes 2013 : question de Mme Florence Baillif Métrailler portant sur l'augmentation des frais de transport pour les écoles enfantines et primaires (compte 210.318.13)

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

C'est une question qui avait été posée lors de l'étude des comptes 2013 en séance du 16 juin dernier. Monsieur le Municipal Borgeaud, je vous passe la parole.



Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle

Merci Monsieur le Président. Madame Baillif Métrailler,

Concernant votre question qui était de savoir si l'augmentation des frais de transport concernait le coût facturé par les TPC par élève ou bien était-ce le volume d'abonnements pour les élèves des classes enfantines et primaires qui a augmenté, je peux vous apporter les réponses suivantes :

- L'augmentation est effectivement de 43'149.95.-, soit un pourcentage de 19.52% de dépassement du budget. Cette variation s'explique de la manière suivante :
- L'augmentation du prix des abonnements et de 10 à 15% en fonction des courses.
- La difficulté est bien sûr d'estimer avec précision les besoins futurs en transports, compte tenu des lieux de domicile des élèves et des situations familiales.
- Les courses particulières desservant les zones non couvertes par les bus scolaires varient également d'année en année (en particulier pour les taxis).
- La plus-value du déplacement de deux courses pour le CO sur le temps de midi les mardis et mercredis, explique aussi partiellement cette variation.
- Il faut savoir que la répartition des frais de transport ce fait 2/3 école primaire et 1/3 CO. Sauf pour les taxis qui assurent l'offre hors zone des bus ou hors horaire ainsi que les courses spéciales (par ex. patinoire pour les écoles de Choëx).
- En 2010, les transports étaient budgétisés à Fr. 270'000.-, en 2011 à Fr. 275'000.-, en 2012 à Fr. 285'000.-. Il est vrai que pour 2013 ils ont été quelque peu sous-estimés à Fr. 221'000.-. Nous avons corrigé ceci pour 2015 mais un écart devrait se reproduire entre le budget et les comptes pour 2014.

Par contre, cette augmentation n'est pas liée à une hausse de la demande en abonnements dans la mesure où le nombre d'élèves transportés est resté stable.

Merci et je suis à votre disposition.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Vous demandez l'ouverture de la discussion générale ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous passe la parole, Madame Florence Baillif Métrailler.

Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)

Merci pour cette réponse, Monsieur le Municipal. Nous avons compris de ces explications que cette augmentation de 19% résulte de plusieurs facteurs qui n'étaient pas tous mentionnés dans le commentaire. Il résultait également de ces



explications que la grande augmentation est due à l'augmentation du prix des abonnements et ce constat appelle les questions complémentaires suivantes :

- Comment les transports publics du Chablais ont justifié cette importante augmentation de leurs abonnements ?
- Cette hausse touchait-elle tous les usagers ou uniquement les abonnements des écoliers ?
- Et enfin, quelles ont été les négociations entre la Municipalité et les TPC par rapport à cette forte augmentation ?

Merci pour vos réponses.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci. Monsieur le Municipal, je vous passe la parole.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère

Merci Madame. Je n'ai pas toutes les réponses ce soir à vos questionnements. Les négociations se sont fait entre la direction des écoles et les TPC, pour ce qui est des transports. Je ne peux pas vous dire de quelle manière exactement les différentes augmentations au niveau des TPC ont été faites. Mais, c'est bien volontiers que je reviendrai vers vous pour ces différentes réponses. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on espère dans un proche avenir de pouvoir également profiter, pour quelques courses peut-être, du bus urbain, qui devrait peut-être diminuer la facture, en termes de transport des élèves. Mais, il y a d'autre soucis qui vont arriver en termes de transports, puisqu'on voit pour la planification scolaire, l'équilibre des écoles n'est pas toujours facile à obtenir. Donc, peut-être qu'on devra finalement rajouter quelques courses pour avoir un équilibre entre les différentes salles de classes. Donc dans le budget, on reviendra vers vous pour parler de ces transports scolaires. Nous, l'objectif bien sûr, c'était de diminuer l'enveloppe. Mais par rapport à la négociation, si ces augmentations ont été généralisées, je ne peux pas vous apporter les réponses ce soir, je ne les ai pas. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Je clos ce point pour passer maintenant au 6^{ème} et dernier point de l'ordre du jour

6. Divers

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

La parole est au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)

Alors Mesdames, Messieurs,

Une question pour Monsieur Gilles Cottet. Je désire avoir des informations complémentaires sur la deuxième ligne du bus urbain.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci. Monsieur le Municipal en charge de la police,



Le Conseiller d'Etat Neuchâtelois Jean Studer a chiffré les factures et les prestations d'un policier à 154'500 francs. Pouvez-vous nous donner le montant qui correspond aux prestations de l'un de nos policiers, s'il vous plaît ? Montant que nous facturons aux communes partenaires de la convention. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Messieurs les Présidents, chères et chers collègues,
Monthey Tourisme met à disposition sur son site internet une liste de 24 salles à louer sur le sol communal et ce pour des tarifs allant de 75 à 4'500 francs, selon que vous cherchiez un caveau d'une quarantaine de places ou un théâtre pouvant accueillir 650 personnes. L'offre, très fournie, complétée par le pavillon dans lequel nous nous trouvons ce soir, est-elle en adéquation avec la demande pour ce genre d'objets ? Fort de ce questionnement, le groupe démocrate-chrétien aimerait connaître le taux de location de chacune de ces salles. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Messieurs les Présidents, chers collègues,
J'aimerais juste que nous nous prononcions sur une diminution des vacations du groupe de l'Entente, en relation avec la qualité de leurs prestations de ce soir. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Colombara. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Pencherek.

Intervention de M. Jeff Pencherek (PLR)

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Je suis resté littéralement collé au sol dans le sens propre, lors de ma dernière visite au cycle du Reposieux, par des milliers, si c'est pas des millions de chewing-gums. Dans le règlement, sous 2.1 à l'article 8, figure l'interdiction des chewing-gums. Est-ce qu'il y a des sanctions prévues pour ces ruminants ? Et en cas de violation du règlement, est-il envisageable que ces contrevenants soient retenus quelques mercredis après-midi, avec des spatules prêtés gracieusement par la commune, pour ne plus avoir envie de pratiquer cette coutume ? Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Pencherek. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole au Conseil municipal. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Monsieur le Président de me donner la parole, mais je crois que plusieurs de mes collègues ont été ciblés. Vous me faites passer une soirée extrêmement calme et je m'en réjouis. Je répondrai quand même rapidement, mais mes collègues compléteront mes propos.



Monsieur Oberholzer, deuxième ligne de bus urbain, effectivement il y a eu une décision du Conseil municipal. Bien évidemment, ça implique une charge financière supplémentaire, donc tout sera analysé dans le cadre du budget qui vous sera soumis au mois de décembre, le budget 2015. Cette ligne est ainsi une volonté de communiquer au niveau de la population, d'une manière assez stricte, parce qu'il y a pas mal de modifications qui entrent en ligne de compte, mais le dernier mot vous appartiendra bien évidemment dans le cadre du budget 2015. Le cas échéant, Monsieur Cottet pourra effectivement compléter mes propos.

Monsieur Alonso, par rapport à la facturation, le cas échéant, le responsable Monsieur Rouiller de la police pourra compléter mes dires. Vous savez qu'il y a eu une négociation au niveau du prix d'un agent de police, lorsqu'il y a eu des négociations avec Collombey pour cette collaboration. On parlait d'un taux de 10 agents supplémentaires pour un montant de 1.2 millions. 1,2 millions, donc on est à 120'000, c'était un petit peu ce qui avait été mis dans le package, je dirais, de cette négociation. Je laisserai à nouveau compléter mes propos, mais on l'entend souvent cette discussion, est-ce que c'est 1,2 millions, est-ce que c'est 120'000 par agent, est-ce que c'est plus, moins ? Une chose est sûre, c'est vraisemblablement plus, si on parle uniquement salaire c'est une chose, les charges sociales, mais il y a tous les frais annexes de l'engagement d'une personne. Mais je tiens toujours à souligner, c'est vrai qu'on a engagé 10 personnes supplémentaires lorsqu'il y a eu cette collaboration, mais en même temps notre police municipale a passé de 27 à 37 agents. On a passé de une voire pas de patrouille 24h/24 à 2 patrouilles toute la semaine et 3 le week-end. Alors certes, nous devons étendre notre champ de contrôle sur Collombey et ça a aussi eu un impact sur la commune de Monthey. Je dis pas qu'on est à l'abri d'un prochain gros événement qui pourrait se passer sur la commune de Monthey, j'espère pas. Mais une chose est sûre, c'est que depuis qu'il y a eu ce changement, depuis que M. Rouiller et le Conseil municipal a passé cette convention avec Collombey, c'est vrai qu'on a une police forte, une police présente et je crois que c'est ressenti par nos concitoyennes et concitoyens et c'est un plus aussi pour la commune de Monthey. Maintenant, il y a des discussions effectivement, non seulement pour savoir si on aurait dû estimer un peu plus élevé le coût d'un agent, mais surtout parce qu'il y a des nouvelles directives qui devraient entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016 dictées par le canton, qui fixent combien d'agents il faut pour le nombre d'habitants, évidemment on aura une estimation du coût d'un agent. Et ça nous permettra de renégocier non seulement avec Collombey, mais aussi avec Massongex et Vérossaz, le cas échéant par rapport à la convention actuellement en force.

Monsieur Woeffray, Monthey tourisme, l'offre, là également il y a une réponse je crois qui est prévue, par le Conseiller municipal Monsieur Girard, je lui laisserai répondre. Effectivement, il y a une palette de salles privées-publiques, que vous avez citées, également des salles privées, mises à disposition de nos Montheyssans et Montheyssans et Monsieur Girard sera plus à même que moi pour vous citer exactement, alors le taux d'utilisation ça je ne sais pas si il sera apte, il me dit que oui, donc il vous répondra clairement à votre question.

Monsieur Colombara, je propose de ne pas répondre à votre question. C'est un problème purement du Conseil général et je vous laisse le soin de vous débrouiller, on a nos problèmes au Conseil municipal, débrouillez-vous avec vos problèmes.

Monsieur Pencherek, les chewing-gums, on me dit également que mon Conseiller municipal, je suis vraiment bien entouré, en charge des écoles vous répondra clairement par rapport à ces problèmes récurrents que l'on retrouve. Il y a des



chewing-gums, il y a aussi tous les dimanches matins des bouteilles de bière cassées dans les cours d'écoles. C'est un problème récurrent que grâce notamment à la police active durant les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche, on peut essayer de diminuer en tous cas. Mais c'est vrai que ces dommages causés au domaine public, et plus particulièrement aux alentours des écoles, est problématique. Alors on a parlé de chewing-gums, c'est embêtant effectivement. C'est moindre que des verres cassés, il peut y avoir effectivement des blessures ensuite pour nos élèves. Mais c'est quelque chose, qu'on s'attelle à essayer de diminuer, d'essayer d'éviter ce genre de problèmes. Mais Monsieur Borgeaud répondra plus précisément si nos chers bambins sont à même de nettoyer leurs chewing-gums collés sur le sol.

Voilà je crois que j'ai fait le tour. Je vais passer la parole aux différents intervenants. La première question, c'était le bus urbain. Je passe la parole à Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité et Environnement

Merci. Monsieur Oberholzer,

En fin d'année passée, vous m'avez accordé dans le cadre du budget 2014, ainsi que vos collègues du Législatif, un crédit pour, si vous vous en souvenez, un mandat qui s'appelait bilan et perspectives de développement de l'offre de bus urbains de Monthey. Il s'agissait, suite à la demande notamment de certains de vos membres, de trouver la possibilité d'étoffer cette ligne existante maintenant depuis 2 ans et dont vous aviez vu les chiffres, la progression constante assez réjouissante. Donc, je peux vous dire que ce travail a été effectué au début de cette année dans le cadre de mon service, avec nos prestataires, notamment Car postal. Que j'ai eu le plaisir de présenter une version bêta aux membres de la commission Travaux publics, juste avant le début de l'été. Et puis qu'il y a environ un mois j'ai présenté la version définitive à mes collègues du Conseil municipal, qui ont accepté d'inscrire un montant au budget pour cette deuxième ligne au budget 2015, avec lequel je vais venir vers vous d'ici 2 mois environ ici même ou à la salle de la Gare. Mais dans les grandes lignes, la cadence sera accentuée. On proposera deux boucles, qui tourneront dans les deux sens, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Et puis, il y a avait eu un souhait d'avoir, mon collègue Borgeaud vient de l'évoquer tout à l'heure, des arrêts à proximité de certaines écoles. On a tenu compte de ces remarques et là de voir si vous avez dans le périmètre de la ville des arrêts qui seront inclus par rapport à l'offre actuelle. Alors je crois à tout bientôt pour discuter de ce sujet.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Pour répondre à Monsieur Alonso,

Je vous remercie de vous intéresser comme ça au fonctionnement de la police. Vous avez la possibilité d'évaluer le coût d'un agent de police en divisant simplement les montants qui sont mis dans le budget concernant le service sécurité par le nombre de collaborateurs. Parce qu'effectivement, combien coûte un agent de police ? Vous savez qu'il y a des grades avec des montants qui sont différenciés en fonction de la qualité des personnes. Pour la calculation qu'on avait utilisée pour



Collombey-Muraz, c'était une réflexion qui a été faite par Monsieur le Commissaire Bruchez, qui a donné quelque chose comme 117'000, c'est sur cette base que nous étions partis. C'est clair que ça évolue. Il faut savoir aussi, vous l'avez peut-être remarqué, c'est que Collombey-Muraz participe aussi à un certain nombre d'investissements, en l'occurrence l'achat de véhicules, ça s'est passé, il y a également le radar, puisqu'on en a parlé tout à l'heure. Il y a une autre réflexion qui va avoir lieu encore cet automne dans le cadre du budget, puisque comme l'a dit Monsieur le Président tout à l'heure, en principe en 2016 l'Etat du Valais va nous imposer une réflexion différente. Enfin surtout pour les communes qui nous entourent, à savoir trois variantes : soit elles assument elles-mêmes leur sécurité, soit elles s'approchent des privés pour la faire, soit elles s'approchent d'une commune proche, en l'occurrence pour ce qui pourrait concerner la commune de Monthey, puisqu'on a déjà eu les contacts de la part des communes de la Vallée d'Illiez. Cette réflexion elle va avoir lieu déjà un pour savoir exactement ce que ça coûte et puis d'autre part savoir ce qu'on va demander aux communes qui sont dépendantes de la police municipale de Monthey. Alors, cet automne on va avoir cette réflexion. En parallèle, il y a une réflexion qui se fait également dans le cadre du budget, à savoir si on déménage le poste de police dans les années à venir et ça on aura aussi également l'occasion d'en parler dans le cadre du budget. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Rouiller. Je passe la parole au Municipal Eric Borgeaud.

Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle

Monsieur Pencherek,

Concernant la situation au Cycle d'Orientation, alors c'est vrai que j'ai été moi-même surpris par la quantité de chiclets qui étaient sous ce auvent, c'est assez impressionnant. Je crois qu'il est extrêmement compliqué, même si un règlement existe, de contrôler la bouche de 500 enfants tous les matins, à chaque récréation et tous les après-midi, même si un règlement existe et qu'il doit être appliqué. Après, il y a l'histoire du contrôle. Maintenant si un enfant enfreint le règlement, bien entendu qu'il devra assumer sa responsabilité. Mais je crois que ça c'est un aspect. Plutôt les trois axes qu'on priorise pour ce problème. C'est d'abord d'étudier la possibilité de nettoyer ce auvent, parce que c'est vrai qu'il semblerait qu'il y a des appareils qui permettent de pouvoir enlever ce qu'il y a au sol. L'analyse est en cours, on verra comment on peut faire ça. Parce que les déprédations amènent les déprédations. Je pense que prioritairement, ça ce serait de nettoyer. Ensuite, certainement de favoriser, rajouter des poubelles, des endroits où les enfants peuvent déposer leurs chiclets en arrivant. Et puis la troisième chose, sensibilisation dans les salles de classe et responsabiliser les enfants sur cette problématique. Mais, je pense qu'une fois qu'on pourra résoudre le nettoyage, ça aura déjà un impact assez important. On va mener de front les trois aspects pour essayer de résoudre ce problème, parce que c'est vrai que c'est une situation qui est assez particulière. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Girard, je vous passe la parole.



Intervention de M. Fabien Girard, Municipal en charge du dicastère Culture et Tourisme

Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, bonsoir à toutes et tous. Merci pour cette question, que je m'attendais un peu plus agressive sur le prix, du coup je ne sortirai pas mon PowerPoint de 45 pages ce soir.

En quelques mots, j'ai pu sortir déjà quelques chiffres en vitesse, par rapport aux utilisations des salles : Maison du sel, 45 utilisations par année ; la salle centrale, environ 140 ; la salle de la Gare, environ 120 et le Crochetan, plus de 300. Donc c'est déjà des points importants à sortir.

Aussi qu'on sache dans les chiffres, c'est plus de 120'000 francs de gratuité que vous avez déjà vus passer dans les rapports de la Municipalité, notamment par rapport aux comptes. Par contre, ben je me réjouis justement au niveau du budget, quand vous proposerez une diminution des recettes pour le Pavillon, pour éventuellement un prix moins onéreux pour ce pavillon. Egalement c'est peut-être aussi important de le savoir. Ce pavillon a été ouvert plus ou moins officiellement par voie de presse la semaine passée. Il y a déjà 5 réservations, la première ce week-end. Mais on a également une réservation qui est arrivée de Vevey. Ils ont dit : « ah, c'est seulement 500 francs en semaine, je m'attendais à 2'000 francs ». Donc, finalement, on n'est pas si chers que ça. Et je crois que sur l'ensemble, maintenant en tout cas la Municipalité elle se veut de faire une année d'essai, avec ces tarifs, de voir le fonctionnement, de trouver un modus vivendi et vraiment de voir où nous nous situons dans une année. Prendre aussi des mesures par rapport à la cuisine et essayer de fermer la cuisine. Par rapport à la salle, essayer de la louer en deux fois le week-end, soit la journée, soit le soir. Essayer de trouver des astuces pour vraiment pouvoir essayer de diminuer le prix, que ce soit bien sûr le plus accessible. Et surtout que les Montheyens se l'approprient, ça c'est un vœu pieux que nous avons. Et je crois qu'avec les tarifs que nous offrons aussi en semaine, c'est quelque chose d'important à souligner, en semaine pour une salle de 200 personnes, le tarif est mine de rien pas trop cher, si vous allez comparer sur les sites de la ville et de la région. Donc Monsieur Woeffray a évoqué le site de Monthey tourisme, il y a aussi un site pour la région, ça s'appelle www.espacelocation.ch. Vraiment, allez découvrir les salles de la région, vous verrez, encore la semaine passée j'ai été à Noville, il y avait une salle plus petite qu'ici, pour 900 francs, une salle vétuste. Et ici on est vraiment dans un bel espace, bien équipé. On se réjouit vraiment de pouvoir se l'approprier, avec le pavillon et la fantastique vue dont on ne peut plus profiter. Merci pour votre écoute et bonne soirée.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. La parole est de nouveau au Conseil général. Monsieur Alonso.

Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)

Merci. Monsieur Rouiller,

Je vous remercie pour le montant de 117'000 francs que vous avez avancé, concernant les prestations d'un agent de police. Je ne remets absolument pas en cause l'utilité des forces de police sur notre territoire. La question n'était pas là. Seulement, si Monsieur Jean Studer, Conseiller d'Etat, facture 154'500 francs les prestations d'un membre des corps de police, que nous le facturons 117'000 francs, on peut déjà se dire qu'on ne facture pas vraiment un prix similaire. Donc, je vous laisserai faire vos calculs, mais sachez simplement et c'est là que je voulais en



venir, qu'une étude menée en marge du projet de fusion des polices jurassiennes et neuchâtelaises montre qu'un emploi plein-temps vaut plus de 180'000 francs. Lors de l'élaboration de vos budgets, je vous invite à en tenir compte, parce que s'il y a des rectifications à faire, il n'y a pas de raison que nos voisins partenaires de cette convention ne bénéficient pas aussi des mauvais côtés de cette convention, à savoir passer à la caisse. Je vous remercie.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Alonso. Monsieur Calamo.

Intervention de M. Joseph Calamo (PDC)

Oui Mesdames et Messieurs, chers amis, Messieurs les membres du Conseil municipal,

Je n'ai aucune intention de polémiquer indéfiniment concernant les tarifs du pavillon des Mangettes. En tant que doyen de fonction, je suis probablement à mon dernier mandat en tant que Conseiller général, je vais probablement arrêter la politique à la fin 2016. J'aspire à une certaine sérénité. Moi simplement, je remercie beaucoup en tout cas Monsieur Fabien Girard pour ses explications, elles sont très bonnes. J'aspire à une certaine sérénité, mais il y a quand même des choses que j'ai un petit peu de mal à digérer, c'est par rapport au processus démocratique qui a permis la construction du pavillon des Mangettes. J'ai été moi-même un fervent défenseur de ce pavillon des Mangettes. Mais ce qui me gêne aujourd'hui, je vous dis très franchement, je ne cite aucun nom, je ne cite personne, ce que j'aime pas, c'est quand y a des gens, des élus qui viennent vers moi et qui me disent « ah t'étais quand même vachement naïf à l'époque de croire à ce tarif moyen de 400 francs ». Parce que la Municipalité parlait d'un tarif moyen de 400 francs. On n'a jamais dit à l'époque, en septembre 2012, vous pouvez relire le document de la Commission de gestion, vous pouvez relire le document de la commission Edilité et Urbanisme, vous pouvez relire le document du Conseil municipal, on n'a jamais dit que le tarif serait de 800 francs le week-end par jour et le vendredi soir et puis de 1000 francs pour les personnes qui ne résident pas sur la commune. Simplement, c'est par rapport au processus démocratique que je m'interroge et que je suis vraiment un peu froissé. Moi, je veux bien aller de l'avant, je veux bien tourner la page, le passé c'est le passé. Et puis voilà, je suis content d'être ici parmi vous. Et puis je souhaite une bonne soirée à tout le monde.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci Monsieur Calamo. Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je demande une interruption de séance, afin que nous puissions régler nos problèmes internes, notamment par rapport à mon intervention sur le départ de l'Entente. Qu'on puisse discuter avec les Chefs de groupe.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Est-ce qu'il y a le dixième de la salle qui soutient cette intervention, interruption de séance ? Oui. Interruption de séance accordée de 5 minutes.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Merci !



Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Voilà Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de regagner vos places, pour les derniers moments de cette séance, s'il vous plaît. Nous étions dans les divers. La parole est au Conseil général. Oui, Monsieur Colombara.

Intervention de M. Marc Colombara (PDC)

Messieurs les Présidents, chers collègues,
Donc par rapport à mon point de tout à l'heure, on en rediscutera ultérieurement. Et puis juste à l'intention du public qui nous avait suivi lors des débats sur le crédit du couvert, alors j'avais dit que j'invitais tous ceux qui votaient pour à l'apéro de mes 50 ans. Donc, le locataire de cette semaine c'est moi, et c'est ce week-end pour mes 50 ans et j'ai invité même ceux qui ont voté contre.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général

Merci pour l'initiative, Monsieur Colombara. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Au niveau du Conseil municipal, non plus. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier tous mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci d'apporter encore toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire, et principalement les questions posées dans les divers. J'ai maintenant le plaisir de vous inviter à prendre part à un apéro dînatoire, en l'honneur de ce nouveau Pavillon des Mangettes. Il est exactement 21h50. La séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME RADAR LASER AVEC FLASH

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,
Fracheboud Christian, Président
Caillet-Bois Fabrice, suppléant
Défago Sylvain
Orlando Michela
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cet objet lors de sa séance du 25 août 2014 et elle y a reçu Monsieur le Municipal du dicastère "Sécurité", Guy Rouiller.

Les discussions de la Commission ont tout d'abord porté sur la conformité aux exigences du Conseil Général du nouvel appareil proposé. Les aspects financiers ont été considérés puis le débat s'est élargi.

2 DISCUSSION

Le Conseil Général, lors de sa séance du 9 décembre 2013 traitant du budget 2014, refusait un montant de CHF. 30'000.- pour l'acquisition d'un système radar au motif qu'il ne fonctionnait pas de nuit et par temps de pluie.

Le nouvel appareil, devisé à CHF. 35'000.-, a une sensibilité nettement supérieure qui permet son utilisation de nuit et par temps de pluie avec l'éclairage public comme seule source lumineuse. Il faut, en effet, un minimum d'éclairage pour permettre à l'électronique du radar d'identifier un véhicule avant d'en mesurer la vitesse. En cas d'excès avéré, le flash fournit l'éclairage manquant pour obtenir des images de qualités optimales pour servir de preuves.

L'utilisation de cet appareil s'apparente à celle d'une caméra vidéo. L'agent spécifie l'excès de vitesse maximum puis il lui suffit de suivre un véhicule sur l'écran. Le radar mesure la vitesse et la preuve de l'excès est stockée sous forme de vidéo et de photos en haute résolution. Le système fonctionne aussi pour les motos venant de face, il suffit à l'opérateur de maintenir le véhicule dans l'écran afin d'avoir une vue arrière.

D'un point de vue financier, le montant demandé pour l'acquisition de ce radar ainsi que les frais de maintenance et d'étalonnages, ne pose aucun problème. Conformément à la convention, la commune de Collombey-Muraz prendra en charge un tiers de l'investissement, ce qui laissera un montant de CHF. 23'400.- à charge de la Municipalité. La charge inhérente au traitement administratif sera absorbée par les centralistes lors de "creux" nocturnes.

La Commission a reçu l'assurance de M. Guy Rouiller que le radar n'engendrera pas de poste de travail supplémentaire pour cette année, ni pour les années futures.

Il paraît essentiel de ne pas justifier l'acquisition de ce radar par les entrées financières des amendes.

La police communale communique les zones à risque à son homologue cantonale qui gère la planification de l'engagement des radars pour tout le canton. Ainsi, 25 contrôles de vitesse d'une durée de 18 à 40 minutes, ont été effectués sur notre commune en 2013.

Pour certains membres de la Commission, ces contrôles sont de trop courte durée par rapport aux excès de vitesse enregistrés, ils ne sont pas assez flexibles, ni suffisamment ciblés.

La police cantonale encaisse le montant des amendes engendrées par leurs contrôles. Ils sont gratuits pour la commune et ils subsisteront, ce qui fera, en moyenne, un contrôle par semaine.

La police cantonale a accordé une délégation de compétence à la police municipale qui lui permettra d'effectuer tous les contrôles nécessaires

L'utilisation d'un radar a pour but d'éviter la mise en danger d'autrui.

Les statistiques transmises par la police cantonale pour l'année 2013 sur notre commune, font état de 11 accidents de la circulation ayant pour cause principale une vitesse excessive, dont 6 avec blessés. Les 5 autres ne faisant que des dégâts matériels.

En 2012, l'Association Transports en Environnement (ATE) lançait une campagne de sensibilisation sur les effets des petits excès de vitesse. Il y était fait état qu'un piéton renversé à 50km/h plutôt qu'à 40 km/h a deux fois moins de chance de survie. Un piéton renversé à 60km/h voit ses chances de survies réduites à 10%.

En consultant les relevés de vitesses effectués en différents endroits de la ville, nous pouvons constater qu'à l'avenue de la Plantaud sur une période de 10 jours, plus de 11'000 véhicules ont circulé à des vitesses supérieures à 70km/h. Le jeudi 8 mai entre 8h et 12h, 307 véhicules ont circulé à plus de 70km/h et 319 entre 12h et 16h.

A noter encore, qu'à l'avenue du Crochetan sur une période d'un mois, 8'272 véhicules ont été mesurés à des vitesses entre 60 et 70 km/h et 877 à plus de 70Km/h. Le lundi 14 avril, sur 459 véhicules ayant circulé entre 8h et 12h, 56 l'ont fait à une vitesse entre 60 et 70Km/h et 5 à plus de 70km/h. Entre 12h et 16h, sur 548 véhicules, 90 entre 60 et 70Km/h et 12 à plus de 70km/h (Vmax = 81km/h).

Notons encore que les observations faites sur place par des agents ou des séquences vidéo prises avec des caméras de surveillance ne sont pas considérés comme des moyens de preuves pouvant être utilisés contre l'auteur d'une infraction aux limitations de vitesses.

Des membres de la commission sont d'avis que la police communale a un rôle de prévention et qu'il est dommageable de prendre une mesure contraignante pour la grande majorité de la population monthesienne. Le travail de répression étant déjà effectué par la police cantonale.

D'autres membres, quant à eux, sont d'avis qu'il est indispensable que la police municipale puisse sanctionner elle-même les auteurs d'infractions graves et ne pas laisser le sentiment d'impunité actuel perdurer.

3 CONCLUSIONS

La commission relève que, d'un point de vue technique, ce radar semble correspondre aux attentes.

Ainsi, la Commission accepte, par trois voix pour et deux contre, la demande de crédit complémentaire pour l'acquisition d'un système radar laser avec flash.

Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 12 septembre 2014

Christian Fracheboud
Président

Marc Colombara
Rapporteur